

CLASSEMENT SANS SUITE
D'UNE DECLARATION PREALABLE

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé incomplet le 13 Septembre 2022	N° DP 068 376 22 J 0175
<p>Par : SCI ASLAYA représentée par Monsieur SANCHY Axel</p> <p>Demeurant à : 15 rue Joseph Vogt 68270 WITTENHEIM</p> <p>Pour : Edification d'une clôture</p> <p>Sur un terrain sis à : 15 rue Joseph Vogt</p>	Destinations : Habitation

Monsieur,

Vous avez déposé le 13/09/2022 à la mairie de WITTENHEIM une demande de Déclaration préalable - Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions Par lettre notifiée le 18/10/2022 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

DP02. Fournir un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]

DP04. Fournir un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10a) du code de l'urbanisme]

DP05. Fournir une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]

À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée

DP06. Fournir un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c du code de l'urbanisme]

DP11. Fournir une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de WITTENHEIM en date du 19/01/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. Votre demande fait donc l'objet d'une décision de **rejet**.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande si vous souhaitez réaliser votre projet.

Fait à WITTENHEIM

Le 08 FEV. 2023

Joseph WEISBECK
Adjoint au Maire,
Délégué à l'Urbanisme, aux Travaux collectifs, à
l'Environnement et à l'Aménagement du territoire

